

## DÉLIBÉRATION N° DEL-24-006

### Dérogation temporaire à la durée maximale du travail dans le cadre de tournées

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.  
Séance du 7 février 2024

Le 7 février de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réuni en visioconférence.

#### PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9  
Présents : 9  
Absent : 0  
Procuration : 0  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

#### Présents :

##### *Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

##### *Représentant de l'Etat :*

- M. Frédéric Bourdin

##### *Personnalité qualifiée :*

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

#### Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole.  
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

En application de l'article 1.2. du règlement régissant la planification du travail des équipes administratives et techniques de l'Etablissement public du Capitole, la durée légale du travail est de 48h hebdomadaire, sous réserve que la moyenne sur 12 semaines ne dépasse pas 44 heures.

En cas de circonstances exceptionnelles et pour la durée de celles-ci, le code du travail (art L31-21 et art R3121-8) prévoit la possibilité d'un dépassement de la durée maximale du travail par dérogation de l'autorité administrative, sans toutefois que ce dépassement puisse avoir pour effet de porter la durée du travail à plus de 60 heures par semaine.

Les services de l'inspection du travail, habilités à délivrer la présente autorisation pour les structures de droit privé, ne sont pas compétents pour statuer sur une demande de dérogation à la durée hebdomadaire du travail des fonctionnaires ou contractuels des collectivités territoriales. Dans ce contexte, il convient que le conseil d'administration de l'établissement statue.

Une tournée est prévue dans les prochaines semaines et nécessite à titre exceptionnel une dérogation à la durée légale du travail, afin de permettre la bonne tenue de la tournée et la prise en compte des temps de voyage des agents comme du temps de travail effectif, dans les conditions ci-dessous.

**Tournée de l'Opéra pour donner Boris Godounov à Paris – Théâtre des Champs Elysées (planning en annexe) : dérogation pour 2 agents techniques, sur la semaine du 12 au 18 février 2024, pour une durée maximum de 60h hebdomadaires (dont 12 h minimum de temps de voyage).**

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article unique :

D'autoriser la dérogation exceptionnelle à la durée légale du travail dans les conditions suivantes :

**Tournée de l'Opéra pour donner Boris Godounov à Paris – Théâtre des Champs Elysées (planning en annexe) : dérogation pour 2 agents techniques, sur la semaine du 12 au 18 février 2024, pour une durée maximum de 60h hebdomadaires (dont minimum 12 h de temps de voyage).**

**Résultat du vote :**

**POUR : 9**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**


**ABSENT :**

**NON PARTICIPATION AU VOTE :**

Reçu en Préfecture le : 09/02/2024

Publié par affichage le : 09/02/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

  
Le Président de séance,  
Francis Gras



**DEL- 24-006 ANNEXE 1**

Planning prévisionnel de tournée – sous réserve de modifications

**BORIS GODOUNOV – Théâtre des Champs Elysée - Paris**

THEOPHILE ASTORGA

PIERRE MENSIRE

SEMAINE 3		CYCLE 7					
lundi, 12 févr 2024							
Matin	DEPART BORIS PARIS TCE	08:00	12:00	08:00	13:00		
Après midi		14:00	18:00	14:00	19:00		
Soir		19:00	23:00				
mardi, 13 févr 2024							
Matin		08:00	12:00	08:00	13:00		
Après midi		14:00	18:00	14:00	19:00		
Soir		19:00	23:00				
mercredi, 14 févr 2024							
Matin		08:00	12:00	08:00	13:00		
Après midi		14:00	18:00	14:00	19:00		
Soir		19:00	23:00				
jeudi, 15 févr 2024							
Matin		08:00	12:00	08:00	13:00		
Après midi		14:00	18:00	14:00	19:00		
Soir		19:00	23:00				
vendredi, 16 févr 2024							
Matin	RETOUR BORIS TLS	10:00	17:00	08:00	13:00		
Après midi				14:00	19:00		
Soir							
samedi, 17 févr 2024					Repos		
Matin							
Après midi							
Soir							
dimanche, 18 févr 2024					Repos		
Matin							
Après midi							
Soir							
		55:00:00		50:00:00			